



Conflit avec mon fournisseur edf poweo

Par **domi64**, le **15/07/2010** à **14:04**

Bonjour,rnje sui chez poweo pour l electricité et le gaz j'etai mensualisé et j'ai apellé pour avoir un renseignement et ils m'annoncent que je dois 10 mois car ils avaient bloqué mes prelevements sans m'avertir je n'ai reçu aucun courrier ni apel telephonique, je leur ai dit que cetai de leur faute ils auraient du m'avertir car maintenant ils me reclament les 10 mois quel droit j'ai par raport a ca mercii de me repondre[citation]][/citation]

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **17:56**

bonjour,rnsi vous avez effectivement consommé cet électricité vous leur devez bien la somme demandée.rnpar contre vous pouvez à l'amiable leur demander un règlement en plusieurs fois pour faciliter la chose.rnvotre calme et votre gentillesse pendant cette demande vous permettra d'obtenir un bon résultat car ils ne sont pas obligé d'accepter.